

# COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE

## CHÈQUE ELCO



Ville de Lancy  
**Service des affaires sociales  
et du logement**  
Route de Saint-Julien 63  
1212 Grand-Lancy  
sasl@lancy.ch

Le montant de l'inscription aux cours de langue et de culture d'origine est remboursé aux familles (maximum CHF 100.- par enfant), sur présentation des documents ci-dessous auprès du Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy. Pour recevoir ce chèque, les familles doivent être domiciliées à Lancy et l'enfant doit bénéficier du subsidie d'assurance-maladie. Le remboursement se fait uniquement en cash auprès du Service des affaires sociales et du logement.

Documents à transmettre :

- Justificatif de l'inscription de l'école (ci-dessous)
- Preuve du paiement des cours
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie du subsidie d'assurance-maladie de l'enfant

### JUSTIFICATIF DE L'INSCRIPTION (À faire remplir par l'école de langue)

#### ENFANT CONCERNÉ

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone des parents : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Cours suivi : \_\_\_\_\_

Prix du cours : \_\_\_\_\_

Date d'inscription à l'école : \_\_\_\_\_

Timbre et signature de l'école : \_\_\_\_\_